

Le gouvernement a enregistré ces critiques et les a prises en considération. A l'été 1976, un comité spécial de hauts fonctionnaires dont le Président de la Commission de la Fonction publique faisait partie a été créé pour examiner les programmes des langues officielles dans la Fonction publique et pour recommander, le cas échéant, des ajustements aux politiques et aux méthodes de mise en oeuvre. Ayant étudié les résultats de cette étude et à la suite de consultations avec les représentants des employés, le gouvernement est maintenant en mesure de faire connaître les modifications qui sont apportées aux politiques et programmes actuels.

L'objectif du présent document de politique est de placer en perspective et de présenter les principales révisions apportées à la politique des langues officielles dans la Fonction publique fédérale.

Contexte

Pour bien comprendre la portée des révisions, il importe de les placer en perspective, d'une part dans le temps, mais aussi par rapport au contexte spécifique de la Fonction publique.

Dès qu'une entreprise, publique ou privée, atteint un certain volume et un certain degré de complexité, elle est soumise à certaines règles qui affectent n'importe quelle grande organisation. Ces règles,